



COMMENT S'INSCRIRE ?

Le dossier de candidature est téléchargeable en ligne ou auprès du Service Jeunesse de la mairie de COULOMMIER (2 – 4 rue Salomon de Brosse 77120 COULOMMIERS)

Il devra être renvoyé, au plus tard le dimanche 19 décembre 2021, par mail ou par courrier, cachet de la poste faisant foi.

Aucun dossier ne sera retenu après la date de clôture des inscriptions.

Les candidats(tes) retenus(es) seront invités à des sélections qui se tiendront entre le 14 janvier et le 11 février 2022, devant un comité de présélection au Théâtre Municipal de Coulommiers.

CONTACT

SERVICE JEUNESSE DE COULOMMIERS

- 01 75 99 71 02
- enfance.animation@coulommiers.fr



Fiche d'inscription Concours 2022 « COULOMMIERS, NOUVELLE SCÈNE »

(Pour les groupes remplir 1 fiche par membre)

Catégorie : Musique Danse Arts scéniques Arts visuels

NOM DU GROUPE :	Renseignements
Nom / Prénom du porteur de projet :	
Nom / Prénom du candidat(e) :	
Nom du représentant légal du candidat(e) :	
Adresse du candidat(e) :	
Téléphone fixe / portable du candidat(e) :	
Adresse mail du porteur de projet :	
<u>Description de l'univers artistique (influence, inspiration, artiste de référence, ...)</u> :	

Fait le à

Signatures du candidat(e) et du représentant légal :



« Coulommiers, Nouvelle Scène »

Règlement du concours 2022

ARTICLE 1. PRÉSENTATION :

Le Service Jeunesse de la Ville de Coulommiers organise pour la première fois, le concours « COULOMMIERS, NOUVELLE SCÈNE » Samedi 02 Juillet 2022 à la Sucrierie.

Il s'agit de mettre à l'honneur de jeunes artistes amateurs, faisant preuve de talent et de leur permettre de présenter leur savoir-faire sur scène et en public, seuls(es) ou en groupe.

Le règlement suivant présente cette nouvelle édition du concours et fixe les conditions de participation.

ARTICLE 2. LES PARTICIPANTS :

La participation au concours est gratuite et ouverte aux jeunes de Coulommiers et des communes environnantes ayant entre 11 et 20 ans.

Pour les groupes, il est autorisé que des membres soient âgés de plus de 20 ans, cependant, la moyenne d'âge doit être inférieure ou égale à 25 ans.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Les disciplines retenues pour l'édition 2022 sont :

1. Musique : interprétation ou création musicale : prestation de 3 à 5 minutes maximum.

Seul(e) ou en groupe, dans un univers musical libre (variété française, variété internationale, jazz, soul, rap, pop-rock, électro, métal, ...)

Les candidats devront se produire avec leur propre bande son et leurs propres instruments.

Les paroles des différents morceaux musicaux ne doivent en aucune façon comporter des propos tendancieux, raciaux ou insultants.

2. Danse : présentation d'une chorégraphie de 3 à 5 minutes maximum.

Seul(e) ou en groupe.

3. Arts scéniques : présentation d'une scène, d'une composition solo de 3 à 5 minutes maximum

4. Arts visuels : exposition d'une œuvre artistique.

Les candidats pourront être filmés, enregistrés ou photographiés durant leur prestation.

En s'inscrivant au concours, les candidats s'engagent à accepter l'utilisation et la diffusion de leur image par l'organisateur au titre promotionnel de l'évènement.

ARTICLE 4. MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Pour permettre cette manifestation, deux phases sont à respecter :

1. PREMIÈRE PHASE : ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le bulletin d'inscription, le règlement du concours, l'autorisation de diffusion et du droit à l'image et la liste des documents à fournir seront à la disposition des candidats soit auprès du service Jeunesse, soit en téléchargement sur le site de la mairie :

<https://www.coulommiers.fr/nos-services/jeunesse-et-famille/jeunesse/>

➤ PIÈCES À FOURNIR :

- Le bulletin d'inscription complété et signé (signature d'un parent ou du représentant légal lorsque le candidat est mineur) ainsi qu'une description succincte de l'univers artistique du candidat et de son niveau de pratique.
Dans le cas d'un groupe, **chaque membre doit compléter et signer un bulletin d'inscription** (ou l'un de ses parents ou représentant légal pour les mineurs)
- Une copie de la pièce d'identité du ou de tous les candidats pour les groupes.
- Une autorisation de diffusion et du droit à l'image.
- Un justificatif de domicile.
- Une autorisation parentale signée pour les candidats(es) mineurs(es).
- Un descriptif de l'expérience artistique du candidat, sur papier libre, reprenant l'ensemble des représentations ou concours auxquels il aura participé.
- Maquette, vidéo ou bande son (format clé USB)
- Une fiche présentant les besoins techniques, le matériel utilisé et la scénographie.
- Le présent règlement signé

Tout dossier ne comportant pas l'intégralité des renseignements et des pièces demandées ne sera pas retenu. La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le retour des dossiers d'inscription devra se faire au plus tard le dimanche 19 décembre 2021

Ce dossier devra être adressé par l'un ou l'autre des moyens suivants :

- **Par mail à :**
enfance.animation@coulommiers.fr comportant en pièces jointes tous les documents scannés.

- **Par courrier :**
Mairie de Coulommiers

Service Jeunesse « COULOMMIERS, NOUVELLE SCÈNE »

2 – 4 rue Salomon de Brosse 77120 Coulommiers

La notification de l'inscription définitive sera confirmée par mail, dès réception du dossier.

Tous les candidats(es) retenus(es) pour les pré-sélections seront avertis par courrier et informés de la date, du lieu, de l'horaire et des modalités pratiques de leur audition.

Seront exclus :

- Tous les dossiers incomplets ou d'envoi hors délai.
- Tous les dossiers ne répondant pas strictement aux modalités fixés par le règlement et aux conditions de participations.

2. DEUXIÈME PHASE : LES PRÉ-SÉLECTIONS :

Les pré-sélections se dérouleront entre le 14 janvier et le 11 février 2022 où un comité interdisciplinaire composé de professionnels qualifiés dans les différentes disciplines, évaluera les prestations et retiendra les candidats qui pourront se produire lors de la manifestation « COULOMMIERS, NOUVELLE SCÈNE ».

A l'issue des auditions et dans les meilleurs délais suivant la délibération du comité de pré-sélection (Mars/Avril 2022), chaque candidat sera averti, dans un premier temps par mail et ensuite par courrier de la décision du comité.

La sélection se fera sur :

- L'originalité de la prestation
- La qualité artistique,
- La performance scénique,

ARTICLE 5. OBLIGATIONS SANITAIRES :

Les candidats(es) s'engagent à présenter un **Passé Sanitaire** pour participer au concours et à respecter les consignes sanitaires imposées par l'organisateur (port du masque obligatoire) et les gestes barrières en vigueur

ARTICLE 6. DIFFUSION ET DROIT À L'IMAGE :

Les candidats(es) pourront être filmés(es), enregistrés(es) ou photographiés(es) pendant leur prestation.

En s'inscrivant à « COULOMMIERS, NOUVELLE SCÈNE » les candidats s'engagent à accepter l'utilisation et la diffusion de leur image, à des fins purement promotionnelles et non commerciales.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE LA FINALE ET SÉLECTION DU JURY :

LA FINALE:

Les participants s'engagent dès leur inscription à être présents le jour de la manifestation à partir de 9H00 pour les répétitions sur scène, tout le temps de la manifestation et jusqu'à la remise des prix.

L'ordre de passage sera déterminé par l'organisateur, qui seul décidera de la programmation et du déroulement de la manifestation.

Les candidats « Arts visuels » seront exposés dans le hall de la sucrerie, tout au long de la journée et les candidats dits « Spectacle » disposeront de 10 minutes maximum pour réaliser leur prestation (réparties entre leur entrée, leur prestation et leur sortie de scène).

LA SÉLECTION DU JURY:

Le jury sera composé du Maire de Coulommiers, d'élus, de représentants du service jeunesse de la collectivité, de professionnels du monde artistique.

Il sera en possession d'une fiche d'évaluation identique pour tous les candidats.

Dès la fin des prestations, le jury prendra un temps pour délibérer et les résultats des votes seront annoncés officiellement, sur scène par le Maire et ne pourront être contestés.

Il y aura un gagnant(e) par catégorie et le « Coup de cœur » du jury.

Le jugement du jury et les décisions de l'organisation sont souverains et ne sauraient être remis en cause.

ARTICLE 7. CONDITIONS TECHNIQUES :

L'organisateur de « COULOMMIERS, NOUVELLE SCÈNE » s'engage à fournir en temps et en heure, à chaque candidat toutes les informations pratiques le concernant : lieu, date, horaires, organisation.

Les participants s'engagent à respecter les horaires.

La collectivité met à disposition l'espace scénique, le matériel de sonorisation et l'éclairage et les loges. Le ou les candidats se produisent avec leur propre matériel, nécessaire à leur prestation.

Chaque candidat s'engage à assumer l'entière responsabilité de ses biens matériels et de ses actes vis-à-vis des tiers, la responsabilité de l'organisateur ne pouvant, en aucune façon être engagée.

Seuls les candidats disposeront d'un accès aux loges ainsi qu'une personne accompagnatrice de leur choix qui devra suivre les instructions du régisseur.

Pour des raisons de sécurité, tout le matériel pouvant porter atteinte à la sécurité générale n'est pas autorisé (décors ou artifices).

ARTICLE 9. PRIX ET RECOMPENSES :

Les lauréats(tes) du concours se verront remettre un prix et des cadeaux.

Le « Coup de cœur » du jury se produira en public, à la Sucrierie de Coulommiers, lors de l'ouverture de la Saison Culturelle 2022/2023.

ARTICLE 10. RÉSERVES DE L'ORGANISATEUR :

La ville de Coulommiers se réserve le droit de :

- De prolonger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le concours « COULOMMIERS, NOUVELLE SCÈNE » et sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- De modifier ce règlement et à en informer les candidats, dans l'intérêt de cette manifestation.
- Modifier le nombre de participants si nécessaire ou de disqualifier un candidat si son comportement le lui oblige.



« Coulommiers, Nouvelle Scène » 2022

Acceptation du règlement du concours

(Pour les groupe, 1 fiche par membre)

CANDIDAT(E) :

NOM : _____

PRÉNOM : _____

REPRÉSENTANT LÉGAL POUR LES MINEURS :

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE : _____

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »

Le candidat :

Le représentant légal :